



## **COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC**

### **DIVISION DE QUÉBEC**

Le 30 mars 2023

### **COMMUNIQUÉ CONCERNANT LA TENUE** **EN PRÉSENCE DES CONFÉRENCES DE** **RÈGLEMENT À L'AMIABLE (CRA)**

En réaction aux contraintes causées par la COVID-19, tous les intervenants du milieu judiciaire ont collaboré pour développer rapidement des façons de faire novatrices.

En ce qui concerne les conférences de règlement à l'amiable (CRA), le recours aux plateformes Teams et Zoom a permis de continuer à offrir un service indispensable malgré les circonstances exceptionnelles auxquelles nous étions confrontés.

La pandémie est maintenant derrière nous et il est temps de revoir nos pratiques. Force est de reconnaître que la présence en personne aux CRA favorise davantage les échanges et permet un plus grand investissement de la part des participants.

Ainsi, nous vous informons que les CRA sont maintenant tenues en présence de tous les participants dans les différents palais de justice, à moins que pour des raisons exceptionnelles, le juge qui préside la CRA soit d'avis qu'il y a lieu de déroger à cette règle.

Comptant sur votre habituelle collaboration, veuillez agréer, l'expression de toute notre considération.

A handwritten signature in blue ink that reads "Catherine La Rosa".

**Catherine La Rosa**  
**Juge en chef associée**